

Lille, le 28 mai 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

En juillet 2024, après 11 ans d'instruction et 15 jours d'audiences, était prononcée la condamnation de 6 cadres du mouvement « la Grande Mutation » poursuivis pour abus de faiblesse, et certains pour exercice illégal de la médecine. Des peines allant de 3 à 5 ans de prison, dont du sursis.

La défense a fait appel de cette condamnation et le procès se déroule en ce moment, à la Cour d'Appel de Paris du 21 mai au 06 juin 2025.

Le CAFFES, qui accompagne des personnes victimes de dérives sectaires, a témoigné au cours du jugement de première instance apportant son expertise quant au processus d'emprise sectaire et salue ce jour le courage de ces familles qui doivent une nouvelle fois retourner devant les juridictions, expliquer encore et encore ce qu'elles ont vécu, les dommages et conséquences dramatiques qui en ont découlé. Ce n'est jamais facile.

Aujourd'hui, notre association attend la décision qui sera prononcée en appel, espérant que les familles puissent être entendues et le mécanisme de l'emprise sectaire compris.

**L'équipe du CAFFES.
Contact presse :
06.08.35.09.58**